



AVIS PUBLIC

Règlements 559-02-2024 et 569-01-2024 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 avril 2024, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 559-02-2024 amendant le règlement 559-2022 relatif au programme « écoprêt » pour le remplacement des installations septiques et le scellement des puits**
- **Règlement 569-01-2024 abrogeant plusieurs règlements**

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 22 avril 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA